

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction régionale des finances publiques de la Réunion**

**Le directeur régional de la direction régionale des finances publiques de la Réunion**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 785 du 17 mai 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion.

Vu l'arrêté spécial n°46 du 18 mai 2016 portant délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale, ainsi qu'au responsable de la politique immobilière de l'Etat.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie de Saint-Louis situés au 32 rue du général Lambert à Saint-Louis seront fermés à titre exceptionnel le 31 octobre 2016.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Saint-Denis, le 27 octobre 2016

Par délégation du Préfet,

Le directeur régional des finances publiques de la Réunion



Gilles LE PODER  
Administrateur des Finances publiques

